



Bruges

Le 05/03/2026

DEC-2026-31

PTO/Centre Juridique/GA.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20260305-DEC-2026-31-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2026

Publication : 12/03/2026

DÉCISION

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020.03.05 en date du 10 juillet 2020, reçue à la Préfecture de la Gironde le 10 juillet 2020, concernant les attributions du Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté du Maire n°2025-PERM-90 en date du 13 mai 2025, reçu en Préfecture de la Gironde le 21 mai 2025, portant délégation de fonction à Frédéric GIRO, 1^{er} Adjoint au Maire, délégué à la culture, à l'animation de la ville, à la vie associative et aux finances,

CONSIDÉRANT que la Ville de Bruges a souhaité organiser deux représentations du spectacle intitulé « Grétel & Hansel » le 02 avril 2026 à l'Espace Culturel Treulon à Bruges,

CONSIDÉRANT le **contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Grétel & Hansel »** proposé par l'association **LOOKING FOR MY LEFT HAND**, dont le siège social est situé 23 rue de Paris 92110 CLICHY, représentée par Monsieur Benjamin PLANCHON, en sa qualité de Président,

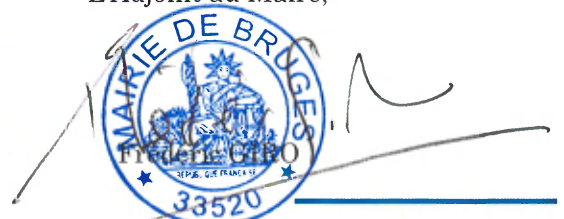
Le Maire DÉCIDE,

- **De signer** le contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Grétel et Hansel » avec l'Association LOOKING FOR MY LEFT HAND (SIRET 828 254 169 00026) pour deux représentations le 02 avril 2026 à l'Espace Culturel Treulon,
- **De payer** à l'Association LOOKING FOR MY LEFT HAND, sur présentation d'une facture, la somme de **3 843,73€ TTC (non assujetti à TVA)**, décomposée comme suit :
 - 3 050€ TTC au titre de la cession du spectacle
 - 669,53€ TTC au titre des frais de transport
 - 124,20€ TTC au titre des défraiements de repas
- **De prendre en charge** directement l'hébergement, les repas le midi des représentations ainsi que les taxes et droits d'auteurs (SACD/SACEM).

La dépense est inscrite au budget en cours.

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie conforme au registre des décisions.

Le Maire
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint au Maire,



Hôtel de Ville - Avenue Charles de Gaulle - 33523 Bruges Cedex
Tél : 05 56 16 80 80 - Fax : 05 56 16 80 99 - www.mairie-bruges.fr